Communication publicitaire

Obligations • ISR* •

Team for The Planet - Goodvest Sustainable Bonds by Ecofi

Financer concrètement des solutions liées à la transition énergétique et climatique grâce à un partenariat d'experts engagés

Classification SFDR**
Article 9

Horizon d'investissement
5 ans

Risque***
1 **2** 3 4 5 6 7

Profil du fonds
Obligations vertes "green bonds" 75 → 100 %
Actions non cotées "Team For The Planet" 0 → 10% maximum

Produit destiné à des clients disposés à accepter un risque de perte en capital et ne requérant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso.

Team for The Planet - Goodvest Sustainable Bonds by Ecofi en bref...

- Une stratégie d'investissement obligataire avec pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance positive nette de frais de gestion en mettant en oeuvre une stratégie d'obligations vertes « green bonds » qui offrent des solutions pour répondre à des enjeux autour de la transition énergétique et écologique.
- Le portefeuille est composé majoritairement d'obligations de dettes publiques, parapubliques et privées de l'OCDE et/ou de l'Union Européenne, ainsi que d'actions non cotées TFTP ("Team for the Planet").
- Des univers d'investissement définis par les critères imposés par Goodvest et Ecofi, à travers sa méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière, PRISME.

Une gestion dynamique, confortée par une vision complémentaire de l'investissement durable

Team for The Planet - Goodvest Sustainable Bonds by Ecofi a la capacité de réagir selon les opportunités offertes sur le marché des obligations.

- Une sensibilité comprise entre 0 et 10 ; l'allocation pourra ensuite être declinée sur des projets à plus ou moins long terme.
- Investir dans des titres de catégorie "Haut rendement" dans la limite de 10 % de l'actif, pour rechercher une performance supplémentaire, et cela en contrepartie d'un risque plus élevé.
- Conforter l'analyse crédit fondamentale par notre méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire PRISME.

Investir dans des projets concrets autour de la transition énergétique et climatique

La stratégie du fonds repose sur une sélection d'obligations vertes dites "green bonds", à hauteur de 75% minimum qui ont pour objet de financer ou refinancer des projets verts visant à apporter des solutions aux principaux problèmes environnementaux tels que :

- le changement climatique ;
- l'épuisement des ressources naturelles ;
- la perte de biodiversité ;
- la pollution de l'air, de l'eau et des sols, etc.

En savoir plus sur les "green bonds"

Les obligations vertes sont des obligations émises par les entreprises et les entités publiques afin de financer des projets environnementaux, en faveur de la transition écologique et énergétique.

Pour être éligibles, les émissions d'obligations vertes doivent faire l'objet d'une vérification par un tiers indépendant permettant de s'assurer qu'elles respectent les bonnes pratiques définies par les Green Bond Principles de l'International Capital Market Association (utilisation des fonds vers des projets verts, process d'évaluation et de sélection des projets, gestion du produit de l'émission obligataire et obligation de reporting)

Les GBP visent à aider les émetteurs à financer des projets ayant un impact écologique positif, favorisant une économie neutre en carbone.

*Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi, ce fonds ne dispose pas du label ISR d'Etat.
**Le règlement SFDR s'intègre dans la réglementation de la finance durable et a pour objectif de promouvoir la durabilité dans le secteur de la Finance. Les fonds dits « Article 9 » selon le règlement SFDR présentent un objectif d'investissement durable autrement dit des placements qui financent une activité économique contribuant à un objectif environnemental et/ou social.
***L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur synthétique de risque.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

UNIVERS D'INVESTISSEMENT INITIAL

Poche actions : actions non cotées *Team for the Planet*

Poche obligations : obligations vertes (min.75%) émises par des États souverains, des entités publiques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou de l'OCDE

Processus PRISME par Ecofi :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, pornographie, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Analyse des controverses.

Processus Goodvest :

- **Exclusions** des emetteurs/projets liés aux financement des énergies fossiles selon la propre politique d'exclusion de Goodvest.

02 Sélection et validation des titres

- Analyse financière et analyse du risque des obligations par Ecofi
- Validation par Goodvest de l'éligibilité des titres au regard de sa politique d'exclusion des énergies fossiles
- Opérations d'achat des titres par Ecofi

03 Construction du portefeuille

Pilotage de l'allocation d'actifs effectuée par Ecofi conseillé par Goodvest

La gestion et le suivi du risque

La structure du portefeuille est fonction de la notation du risque et de la qualité des titres.

L'analyse des émetteurs est réalisée selon notre méthode "SACRE".

L'analyse fondamentale est fondée sur 5 pilliers "SACRE" :

- Secteur : dans lequel évolue la société (dynamisme du secteur et de ses concurrents).
- Actif : analyse de la qualité des actifs.
- Covenants : les obligations de l'entreprise pour ses créanciers.
- Résultats : évolution du résultat/ capacité à faire face aux engagements.
- Équipe : qualité et expérience du management.

Avantages

- Participer au financement de projets verts
- Mettre en oeuvre un cadre d'investissement intégrant des critères de durabilité définis par la stratégie du fonds
- Profiter de la complémentarité de processus d'analyse extra-financière rigoureux développés par des acteurs engagés

Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de taux, crédit, contrepartie
- Risque lié à la gestion des garanties
- Risque juridique
- Risque lié aux titres de créance subordonnés et dits "spéculatifs" (haut rendement)
- Risques méthodologique liés à l'analyse extra-financière, de durabilité

La Société de Gestion a choisi le Conseil pour bénéficier de son expertise extra-financière et de sa connaissance particulière des objectifs et des situations financières personnelles de la clientèle cible du FCP. Ce Conseiller en Investissements fera en conséquence des propositions d'allocation/d'investissement et pourra également émettre un avis préalable avant tout nouvel investissement réalisé par la société de gestion. Il ne sera pas amené à prendre des décisions d'investissement pour le compte du FCP, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité de la Société de Gestion.

Caractéristiques

Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro
Code ISIN : Part I : FR0014012I16 - Part R : FR0014012HZ1 - Part G : FR0014012I08
Forme juridique : FIVG
Classification SFDR : Article 9
Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK France
Valorisateur : Caceis FUND Administration
Société de gestion : Ecofi

Date de création : 11/02/2026
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Zone Euro /OCDE
Indice de référence : Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond (cours de clôture et coupons nets réinvestis).

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1
Valeur initiale de la part : Part R : 100€ - Part G : 1000€ et part I : 10000€
Frais de gestion (TTC max.) : Part R : 1,20% - Part G et I : 0,50%
Commissions de souscription : Néant
Commissions de rachat : Néant
Commissions de superformance : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Informations Clés ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.